FR

Code de conduite Greiner AG

Cultivons nos valeurs

Chères collaboratrices,
Chers collaborateurs,

Greiner est une entreprise leader parmi celles proposant des solutions à base de plastique et de mousse. Avec nos quatre sections, nous opérons dans des secteurs très variés, mais ce que nous développons et produisons offre immanquablement à nos clients une valeur ajoutée et contribue à rendre la vie plus agréable. L'envergure internationale de notre entreprise familiale et le succès qu'elle rencontre augmentent nos responsabilités. Notre manière d'agir et notre attitude les uns envers les autres sont révélatrices de ce qui fait notre spécificité et nos valeurs.

Voici ce que nous sommes chez Greiner : des collaborateurs et collaboratrices disséminés de par le monde, mais unis par le système de valeurs de notre groupe. Il s'étend à l'ensemble de nos entreprises et s'articule autour des valeurs suivantes : ouverture d'esprit, estime, fiabilité et recherche de l'excellence. C'est ce qui constitue le socle du Code de conduite de Greiner. Ce Code de conduite est notre boussole, et il a été rédigé pour nous aider à réaliser nos objectifs d'entreprise de manière responsable et durable. Il sert de garde-fou pour que notre comportement reste intègre sur le long terme.

La manière dont nous menons nos activités doit être irréprochable dans le respect de l'éthique, de la législation et de la réglementation. C'est une priorité absolue chez Greiner. Il est donc impératif que chaque collaborateur et collaboratrice, ainsi que nos fournisseurs, respectent les obligations découlant de ce Code de conduite. Bien sûr, il en va de même pour le directoire.

En tant que membres du directoire, nous avons un devoir d'exemplarité. Ainsi veillerons-nous à ce que les principes d'action fixés dans notre Code de conduite soient mis en pratique pour en faire une réalité dynamique et durable au sein du groupe Greiner.

Greiner AG

Axel Kühner, président du directoire

Hannes Moser, directeur général chargé des finances

Be Safe. Not Sorry!

Les fondamentaux de notre Code de conduite

En tant qu'acteur mondial, nous aspirons à établir des valeurs soutenables dans la durée qui nous soient bénéfiques à tous : à nos clients, à nos partenaires industriels et commerciaux, à nos collaborateurs et collaboratrices et au groupe lui-même.

Objectifs du Code de conduite

Si nous voulons que notre viabilité et notre croissance persistent au 21e siècle, nous devons être à la hauteur de la confiance et de la considération qui se sont instaurées entre notre groupe d'entreprises et nos clients, nos partenaires industriels ou commerciaux et nos collaborateurs et collaboratrices. Pour cela, au-delà de la qualité des produits et des services que nous offrons, il importe que les entreprises Greiner agissent de manière responsable et pérenne.

Ce Code de conduite vise à inscrire dans le marbre les principes qui doivent guider, en adéquation avec les normes nationales et internationales, l'action de Greiner en tant que groupe d'entreprises ayant pris la mesure de ses responsabilités.

Application du Code

Ce Code s'adresse à tous les ouvriers et employés, cadres, membres de la direction et du directoire de Greiner dans le monde entier ainsi qu'à tous les agents, consultants, représentants et autres personnes accréditées qui interviennent pour le compte de Greiner (ci-après les « collaborateurs de Greiner »), hommes ou femmes. « Greiner » comprend toutes les entreprises sur lesquelles une influence pour le moins prépondérante peut être exercée.

Nous ne tolérerons aucun agissement contraire aux principes de base énoncés dans ce Code de conduite de la part des fournisseurs de Greiner. Dans le cas où de telles violations seraient portées à notre connaissance, nous ne manquerions pas d'intervenir pour que nos fournisseurs remédient à ces situations de non-conformité.

Comme la législation et la réglementation en vigueur dans les pays où Greiner est implanté ne sont pas uniformes, ce Code peut être complété ou ajusté en fonction des pays afin de prendre en compte les spécificités nationales et locales : lois, culture, us et coutumes.

Ces ajouts ou ajustements devront cependant concorder avec les principes de notre Code de conduite, pour autant que des variations ne s'imposent pas en vertu du droit local.

Tout ajout ou toute modification devra être soumis à l'approbation de Greiner AG.

Conformité au Code

Ce Code récapitule les principes d'action de Greiner pour servir de référence à tous les collaborateurs de Greiner au moment de prendre les décisions adéquates et d'adopter un comportement approprié dans le cadre des relations d'affaires. Greiner souhaite ainsi remplir ses obligations en matière juridique, sociale et économique. L'attitude et les décisions adoptées par les collaborateurs de Greiner dans le cadre de leur activité professionnelle doivent en toute occasion obéir aux principes du Code de conduite.

Alerte aux violations du Code

Greiner entend bien donner corps à nos valeurs sur le terrain et faire preuve d'un comportement irréprehensible sur les plans juridique et éthique. Nous comptons pour cela sur nos collaborateurs, mais aussi sur nos fournisseurs ainsi que nos partenaires industriels et commerciaux. Vous avez connaissance ou vous avez été informés de manquements éventuels au Code de conduite ? Nous vous invitons à les signaler via le service d'alerte tell-greiner.com. Veuillez noter qu'il est également possible d'utiliser ce dispositif à titre anonyme.

Vous avez des questions concernant le Code de conduite (CoC) ou vous souhaitez personnellement signaler des infractions ? Le Compliance Officer local (le LCO responsable conformité et déontologie de votre filiale), le Division Compliance Officer (le DCO de votre section) ou le Group Compliance Officer (GCO) se tiennent à votre disposition.

Lignes directrices de Greiner Compliance

1

Nous nous engageons à respecter toutes les obligations légales et réglementaires et à placer nos activités sous le signe de nos valeurs d'entreprise.

2

Nous respectons nos collaboratrices et collaborateurs : ce sont des partenaires fondamentaux au service du développement de l'activité de notre groupe d'entreprises.

3

Nous sommes partisans d'une concurrence libre et équitable.

4

Nous rejetons toute forme de corruption.

5

Nous nous engageons à faire un usage responsable de notre propriété et de celle d'autrui.

6

Nous faisons la distinction entre intérêts professionnels et intérêts personnels.

7

Nous voulons réduire au maximum les répercussions préjudiciables que peut avoir notre activité, qu'elles soient sociales ou écologiques.

8

Nous sommes attentifs à la protection des données personnelles et du secret commercial ou industriel.

LEGAL

1

« Nous nous engageons à nous conformer à toutes les exigences légales et à placer nos activités sous le signe de nos valeurs d'entreprise. »

Respect des lois et de nos principes d'action

Nous nous soumettons à la législation et réglementation en vigueur au plan national et international ainsi qu'aux prescriptions de toute juridiction où Greiner exerce ses activités. Les collaborateurs de Greiner peuvent s'appuyer sur le Code de conduite, puisque son objectif est de les aider à prendre les bonnes décisions dans le cadre de leurs activités professionnelles quotidiennes.

Greiner ne tolèrera aucune infraction

Il va de soi qu'il est fondamental d'obéir strictement à la loi. C'est élémentaire, mais les collaborateurs de Greiner ne sauraient se contenter d'une simple application des dispositions légales. Au-delà de la satisfaction d'avoir agi dans les règles, les collaborateurs de Greiner vont plus loin et prennent soin de bien intégrer dans le cadre de leurs activités les valeurs, les principes éthiques et le respect dû aux autres personnes et aux autres cultures.

Il n'est pas un seul pays ou une seule communauté locale qui n'ait ses propres normes et valeurs culturelles, sociales et religieuses. Les collaborateurs de Greiner sont donc tenus de prendre en compte les normes et valeurs de leur pays d'activité.

Les collaborateurs de Greiner sont conscients de leurs responsabilités sociétales. Dans le cadre de leurs activités professionnelles, ils ne doivent pas perdre de vue les répercussions de leurs actions sur la société ou l'incidence qu'elles sont susceptibles d'avoir sur cette dernière.

2

« Nous respectons nos collaboratrices et collaborateurs : ce sont des partenaires fondamentaux au service du développement de l'activité de notre groupe d'entreprises. »

Interaction avec les collaborateurs

a.) Respect des droits humains

Le respect des droits humains est une composante fondamentale de toute société moderne. Greiner se porte garant des droits humains dans l'exercice de ses activités et réprouve toute violation de ces droits. Greiner respecte les droits fondamentaux de tous les collaborateurs de Greiner.

b.) Respect du droit du travail

Greiner s'engage à respecter toutes les dispositions existantes du droit du travail. Nous sommes en outre d'avis que tout travail doit être justement rémunéré, le temps de travail réglementé et l'équilibre entre travail et vie privée préservé.

Greiner respecte la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et au travail. Nous sommes opposés à

l'exploitation de la main d'œuvre enfantine.

Nous respectons la législation nationale et internationale. Nous ne tolérons aucune forme de travail illégal ou forcé.

Nous sommes profondément hostiles à toute forme de harcèlement, d'intimidation et de violence, et nous veillons à sensibiliser nos collaborateurs de manière à ce qu'ils en prennent réellement conscience. Des dispositions sont prises en concertation avec les représentants du personnel à titre de mesure de prévention.

La diversité est une force ainsi que la promotion des valeurs familiales, du dialogue et d'une communication transparente.

c.) Principe de non-discrimination

Nous refusons toute forme de discrimination au travail – par exemple en matière d'embauche, avancement, rémunération, contrat et horaires de travail, formation et licenciement – du fait du sexe, de l'âge, de la nationalité, race ou appartenance ethnique, de la couleur de peau, de la religion, des croyances, du statut social, des origines, de la situation familiale, de l'orientation ou identification sexuelle, de tout handicap physique ou mental ou toute autre caractéristique protégée par la législation/réglementation applicables.

d.) Santé et sécurité au travail

Nous endossons de grandes responsabilités, que ce soit envers nos collaborateurs ou la société. Afin de préserver la santé et la sécurité de tous ses collaborateurs, Greiner se conforme aux différentes dispositions légales applicables dans chacun des pays où nous sommes présents. Nous respectons les normes reconnues sur le plan international, prenons une part active à l'identification d'éventuels problèmes et de lacunes en matière de sécurité afin d'y remédier, et nous améliorons constamment les conditions de travail afin de garantir et préserver santé et sécurité. Nous entendons créer un environnement de travail sain et sécurisé où sont enracinés le respect et l'égalité des chances pour tous, y compris en ce qui concerne nos procédures concernant l'embauche, la formation et le déroulement de carrière.

3

« Nous sommes partisans d'une concurrence libre et équitable. »

Pour une concurrence loyale

Fondamentalement, Greiner considère que toutes ses activités économiques doivent être menées de manière loyale, éthique et transparente afin de gagner, sauvegarder et renforcer la confiance du public, des clients et des partenaires commerciaux et industriels, ainsi que de tous les collaborateurs de Greiner.

a.) Respect du droit de la concurrence et du droit sur les ententes

Greiner adhère aux concepts de libre marché et de concurrence loyale. Nous observons toutes les règles applicables visant à ne pas fausser le jeu de la concurrence.

Greiner est conscient que les législations nationales sur la concurrence peuvent diverger d'un pays à l'autre et que toutes les obligations légales et réglementaires applicables doivent être observées sans exception aucune.

Il va de soi que Greiner et tous nos collaborateurs ne prendront pas part – ni directement ni indirectement – à des pratiques commerciales anticoncurrentielles, monopolistiques ou déloyales.

Ces comportements commerciaux abusifs comprennent la fixation concertée des prix entre concurrents ; les soumissions collusoires (accords sur les offres) ; les restrictions à la production ou les contingents ; le partage du marché en se répartissant la clientèle, les fournisseurs, les secteurs géographiques ou les domaines d'activité ; le refus concerté de transactions (boycottage), les relations d'exclusivité illégales, les discriminations illégales par les prix ou toute autre entente pouvant entraver ou limiter la concurrence.

Nous ne participons pas non plus à des cartels internationaux.

En cas de contact, intentionnel ou non, entre nos collaborateurs et des concurrents, veillons à n'accepter ni à divulguer aucune information permettant de faire des déductions sur l'évolution du marché actuel ou futur du groupe Greiner ou d'un autre acteur du marché.

b.) Que faire en l'absence de lois applicables ?

Aussi bien dans les pays sans lois sur la concurrence, les entreprises du groupe Greiner s'efforcent de mener leurs activités à la loyale et de toujours se tenir a l'écart de pratiques anticoncurrentielles telles que celles mentionnées ci-dessus.

4

« Nous rejetons toute forme de corruption. »

Non à la corruption active ou passive

a.) Principe de base

Greiner et tous ses collaborateurs s'engagent à entretenir des relations d'affaires loyales et éthiques de bout en bout avec les tiers. Il est impératif de ne pas accepter ou de proposer des avantages proscrits quels qu'ils soient – ni de sortir du cadre autorisé au contact des agents publics, que ce soit par notre attitude ou nos actions.

b.) Lutte contre la corruption

Des pots-de-vin ou des paiements dits de « facilitation », des avantages injustifiés sous toutes leurs formes en vue d'obtenir ou de consolider des commandes, des contrats ou d'autres prérogatives ne seront proposés, promis ou accordés à personne – et cela ni directement ni indirectement.

Les collaborateurs de Greiner eux-mêmes ne solliciteront pas et n'accepteront pas non plus de pots-de-vin ou d'autre faveur indue – que ce soit directement ou indirectement.

Les contrats avec les sous-traitants, les ordres d'achat et la contractualisation des missions de conseil ne doivent pas servir à faciliter des paiements aux employés de partenaires commerciaux ou à d'autres tierces personnes.

Les présents d'usage et les gestes de courtoisie occasionnels conformes aux pratiques commerciales généralement admises, les invitations au restaurant et autres attentions ne dépassant pas une valeur symbolique, et qui excluent d'emblée une quelconque influence sur les décisions commerciales ou administratives, ne sont autorisés que dans le cadre prescrit par les dispositions légales nationales en vigueur.

Il est absolument exclu de proposer, d'accorder, de solliciter ou d'accepter des sommes d'argent.

c.) Lutte contre le trafic d'influence

Greiner et ses collaborateurs ne font aucun don illicite ou paiement de « facilitation » aux titulaires ou candidats à une fonction publique ni à des partis politiques ou toute autre organisation politique. Les dispositions de la juridiction compétente comme la nécessité de publier toute information sur les avantages octroyés doivent être strictement respectées.

d.) Blanchiment d'argent et fraude

Il est crucial que les collaborateurs de Greiner se soumettent aux obligations légales de la lutte antiblanchiment et qu'ils ne soient pas impliqués dans des activités financières douteuses ou toute autre activité frauduleuse.

5

« Nous nous engageons à faire un usage responsable de notre propriété et de celle d'autrui. »

Usage de la propriété de Greiner et de ses partenaires

L'usage qu'il est fait de la propriété de Greiner et de ses partenaires commerciaux ou industriels est déterminant pour inspirer la confiance dans notre entreprise.

La propriété du groupe Greiner et de nos partenaires commerciaux et industriels se compose aussi bien de biens matériels que de valeurs immatérielles telles que certaines informations à ne pas divulguer ayant trait aux entreprises, les secrets industriels et commerciaux, le savoir-faire, ainsi que les droits de propriété intellectuelle. Cela comprend également nos inventions, brevets et droits d'auteur dont l'importance est capitale pour inscrire le succès de Greiner dans la durée.

Chacun de nos collaborateurs doit traiter cette propriété avec soin et un sens des responsabilités extrême en se comportant en toute honnêteté et intégrité comme un employeur ou partenaire commercial est en droit de l'attendre.

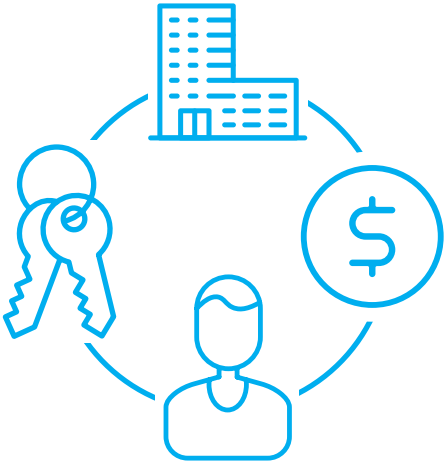

6

« Nous faisons
la distinction entre
intérêts professionnels
et intérêts personnels. »

Relations d'affaires et conflits d'intérêts

Ligne directrice 6

Dans les relations que nous entretenons avec nos fournisseurs, clients et partenaires commerciaux et industriels, nous sommes de bonne foi, équitables et respectueux. Ce faisant, la frontière entre les intérêts personnels de nos collaborateurs et ceux de notre groupe d'entreprises doit être claire et nette. Il faut éviter les conflits d'intérêts, et si cela se révélait impossible les exposer de manière transparente.

Les relations personnelles, ou les intérêts privés, ne doivent en aucun cas influer sur les activités commerciales de Greiner.

Bien au contraire, nos décisions ne peuvent être prises que sur la base d'observations impartiales et éclairées. Les activités professionnelles secondaires n'ont aucune influence sur les pratiques commerciales de Greiner.

7

« Nous voulons réduire au maximum les répercussions néfastes de notre activité, qu'elles soient sociales ou écologiques. »

Développe-ment durable

Depuis plus de 150 ans déjà, Greiner veille à se développer de manière raisonnable et soutenable dans la durée. Présents dans le monde entier, nous sommes conscients de l'immense responsabilité que nous avons envers nos collaborateurs, l'environnement, la société et nos actionnaires.

C'est pourquoi nous nous sommes engagés à persévérer dans nos pratiques de développement durable pour toutes nos activités.

Chez Greiner, nous ne voulons pas manquer à nos obligations envers l'environnement et sa préservation, et nous aspirons à réduire notre empreinte écologique.

Nous prenons la mesure des enjeux concernant les ressources naturelles et travaillons à des modèles économiques dont le cœur ou l'objectif seraient l'économie circulaire.

Nous insistons pour que nos collaborateurs prennent des dispositions qui soient garantes d'une démarche écoresponsable. Ils doivent s'appliquer à rechercher et à diffuser des technologies moins polluantes.

Nous exigeons que soient respectées toutes les lois nationales, réglementations et normes environnementales applicables aux diverses activités.

Lors de la conception et de la fabrication de nos produits et autres activités, nous faisons en sorte de minimiser les émissions de gaz à effet de serre ; de réduire la consommation des ressources comme l'énergie, l'eau et les matériaux ; de traiter les déchets de manière appropriée ; d'utiliser des ressources renouvelables et de limiter au maximum les impacts néfastes sur la santé et l'environnement.

8

« Nous sommes attentifs à la protection des données personnelles et du secret commercial ou industriel. »

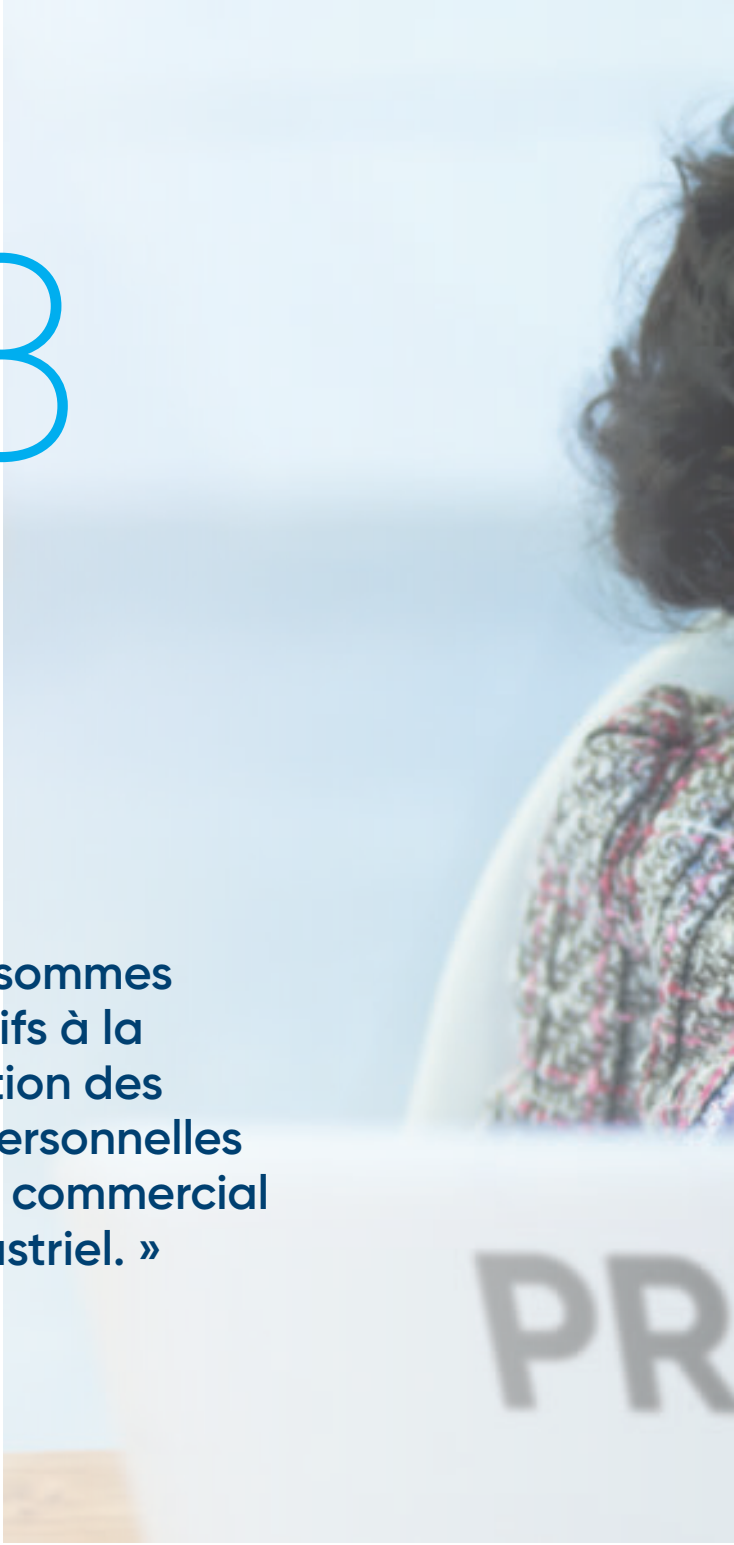

IVACY

Protection des données et des secrets d'entreprise

Ligne directrice 8

Tous les collaborateurs de Greiner, anciens et futurs aussi, de même que nos partenaires commerciaux et industriels, fournisseurs, tous les partenaires contractuels et autres parties prenantes doivent être sûrs et certains que les droits des personnes et les secrets professionnels sont protégés.

Nous nous engageons à respecter toutes les obligations prévues par la loi et la réglementation sur le plan national ou international et à mettre en œuvre toutes les mesures adéquates pour protéger la confidentialité des données. C'est pourquoi nous recueillons, collectons, traitons, utilisons et sauvegardons les données à caractère personnel uniquement dans le cadre fixé par la loi.

Tout particulièrement, les données à caractère personnel issues du traitement des données qui nous ont été fournies ou rendues accessibles uniquement en raison de nos activités professionnelles restent confidentielles, et cela même après que les relations contractuelles, contrat de travail ou mandat, sont expirées. Nous ne transmettons les données à caractère personnel que sur la base d'une requête interne expresse, et cela uniquement dans la mesure où la loi l'autorise.

Nous veillons à garder nos propres secrets professionnels ainsi que ceux de nos partenaires commerciaux et industriels « sous clé », et nous les protégeons pour que des tiers non autorisés ne puissent y avoir accès.

Généralités

Les lignes directrices énoncées dans le présent Code de conduite font écho à la philosophie de Greiner. Pour nous en tant que groupe d'entreprises, il est donc fondamental que chacun comprenne, applique et respecte ces règles.

Rien ne saurait être toléré qui soit contraire à l'esprit de ce Code de conduite, et tout manquement peut entraîner des sanctions.

Nous proposerons les formations nécessaires à tous les collaborateurs et ferons en sorte que chacun puisse au quotidien, et en toute confiance, prendre conseil auprès des responsables conformité de Greiner en cas de doute ou de problème.

La mise en œuvre et le respect des lignes directrices décrites ci-dessus seront assurés par Greiner Compliance.

Vous vous interrogez ?

N'hésitez pas à contacter :

- le Local Compliance Officer (LCO) de votre filiale
- le Division Compliance Officer (DCO) de votre section
- le Group Compliance Officer (GCO) de Greiner

directement.

Vous pouvez aussi nous joindre par e-mail à l'adresse office.compliance@greiner.com.

Mentions légales

Propriétaire, éditeur et directeur de la publication

Greiner AG, Greinerstraße 70,
4550 Kremsmünster, Autriche

Rédaction/Présentation

Rédacteur en chef : Maximilian Wellner
Équipe de la rédaction : Doris Brenner, Marie Delfauro, Michaela Kraus, Elisabeth Penzenauer

Concept, direction artistique et mise en page

CMM Werbe- und Positionierungsagentur (www.cmm.at)

Impression

Imprimerie : Kontext Druckerei GmbH
Tirage : 20 000 exemplaires, disponible en 24 langues
Sous réserve d'erreurs et de coquilles.
Kremsmünster, 2020

Crédits photographiques

Sauf stipulation contraire : Getty Images

Remarque

Nous avons renoncé à l'écriture inclusive afin de faciliter la lecture. Nous précisons que les termes employés désignent toutes les personnes sans distinction de sexe.

Contact

Maximilian Wellner
Head of Group Compliance & Legal

Greiner AG
Greinerstraße 70
4550 Kremsmünster
Autriche

T : +43 50541 60277
M : +43 664 82 54 086

maximilian.wellner@greiner.com
tell-greiner.com
office.compliance@greiner.com

Notre site web **sustainability.greiner.com** qui est dédié au développement durable ne manquera pas de satisfaire votre curiosité si vous souhaitez de plus amples informations.

201920009
PRINTED IN AUSTRIA

FSC
www.fsc.org
MIX
Paper from responsible sources
FSC® C074574

Climate neutral
Print product
ClimatePartner.com/12538-2010-1004

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

Be Safe. Not Sorry!

greiner